

STOP

à l'exploitation
au
travail domestique



**AVEC OU SANS-PAPIERS
VOUS AVEZ DES**

DROITS !

! Avec ou sans-papier sachez que vous avez des droits!
Ne vous laissez pas intimider si vous êtes sans statut légal en Suisse

A SAVOIR

Avant de s'engager avec un employeur, renseignez-vous sur:

1. Le nombre d'heures de travail à effectuer par jour
2. Les pauses
3. L'assurance-accident
4. Le salaire : "le salaire minimum fixé par la **convention collective en 2014 est de CHF 19.00 (personnel non qualifié) et CHF 20.35 (Travailleur sans qualification particulière avec au moins 4 ans d'expérience professionnelle), par heure (sources Sit).**"
5. La date de paiement de votre salaire : "demandez à être payée avant la fin du mois"
6. les frais de repas

Achetez un AGENDA

que vous garderez toujours sur vous et sur lequel vous noterez systématiquement les informations relatives à votre emploi:

- Le nom et prénom de l'employeur
- L'adresse complète de l'employeur (le nom et le numéro de la rue, le code postal et la localité)
- Le numéro de téléphone portable et fixe de l'employeur
- Le nombre d'heures de travail et de pauses que vous effectuez par jour, semaine et mois et les heures supplémentaires
- Notez également vos jours de congés hebdomadaires ainsi que vos vacances
- Gardez les instructions faites par l'employeur

Informez votre employeur de l'existence des **CHEQUES-SERVICE (022 301 73 16)**, une prestation qui vous permettra de bénéficier des assurances sociales (AVS, AI, chômage, assurances accidents, maternité, etc)

E-mail: information@chequeservice.ch

Site Internet: www.chequeservice.ch

- Essayez d'obtenir un CONTRAT DE TRAVAIL ECRIT
- Quand vous quittez votre employeur, demandez un CERTIFICAT DE TRAVAIL. (vous pouvez demander un modèle au secrétariat de l'Espace Solidaire Pâquis)
- Sachez que si vous travaillez à plein-temps, vous avez 9 heures de travail par jour, comprenant une pause de 15 minutes matin et après-midi, et une pause-repas de 30 minutes

N'acceptez pas de cumuler les heures supplémentaires sans être payée

NOTE:

Informations

Pour toutes les questions, contactez:

Centre de Contact Suisse-Immigrés Genève

Route des Acacias 25, 1227 Acacias

Téléphone : 022 304 38 60 / Fax: 022 304 48 68

www.ccsi.ch, admin@ccsi.ch

Le centre est ouvert au public le :

Lundi: de 13h30 à 17h30

Mardi à jeudi : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi: de 08h30 à 11h30

Les permanences reçoivent sur rendez-vous uniquement

Collectif de soutien aux sans-papiers

Route des Acacias 25, 1227 Acacias

Tél.: 022 301 63 33

Avec ou sans papier
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LES SYNDICATS :



**- Syndicat Interprofessionnel des
travailleurs et travailleuses**

Rue de Chaudronniers 16
CP 3287-1211 Genève 3

Tél.: 022 818 03 00

www.sit-syndicat.ch

Permanences Syndicales du SIT:

- Construction et entretien

mardi et jeudi de 15h00-18h00
(il y a des heures de répétition
différentes par secteur, se
renseigner)

- Hôtellerie-restauration:

(économie domestique
esthétique et coiffure)
lundi, mardi, mercredi,
vendredi:
de 14h00 à 17h00

- Terre industrie et services:

mardi de 14h00 à 18h00



**- Syndicat interprofessionnel
ouvert à l'ensemble des
salariés et salariées**

Chemin Surinam 5
1203 Genève

Tél.: 022 949 12 00

www.geneve.unia.ch

geneve@unia.ch

Ligne bus TPG 6, 10, 11, 19:
arrêt Charmilles

Heures de service:

lundi à vendredi 16h00-18h00

Barème des **cotisations**
minimum mensuelles 2014
entre **CHF 12,60 et 14,70**

ESPACE SOLIDAIRE PÂQUIS
Rue de Berne 49 - 1201 Genève
Téléphone: 022 734 32 38
info@espaquis.ch